ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 22 janvier 2018 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DES PRÉSENCES

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11266-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent individuellement à l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire et acceptent l'ordre du jour présenté.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

8. *SÉCURITÉ INCENDIE*

9*. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

10*. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

10.1 *AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX*
RÉSOLUTION NO. 11267-01-18

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 13 de cette loi, l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé doit remplacer celui en vigueur, avant le 1er mars qui suit une élection générale ;

AVIS DE MOTION e**st par les présentes donné par Monsieur le Conseiller Rémy Guay** en conformité avec l'article 10 de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, de la présentation d'un nouveau règlement déterminant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Clermont.

Monsieur le Conseiller Rémy Guay dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

11. ***COMPTES***

12. ***DIVERS***

13. ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***
RÉSOLUTION NO. 11268-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 18 h 35.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale